



# M2 SPEED TOUR



## M2SPEEDTOUR – Grand Prix SNG Finale Degroof Petercam 2018

*Les 06 et 07 octobre 2018*

### Avis de Course

#### **Autorité organisatrice**

#### **Société Nautique de Genève**

Site : [www.nautique.org](http://www.nautique.org)

E-mail : [admin@nautique.org](mailto:admin@nautique.org)

#### **Les samedi 06 octobre et dimanche 07 octobre 2017 – Lac Léman**

#### **1. Règles**

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans "Les règles de Course à la Voile" (RCV).
- 1.2 Le règlement de l'AM2.
- 1.3 Toutes les modifications des règles seront décrites en détail dans les instructions de course complémentaires
- 1.4 La langue officielle de la régate est le français.

#### **2. Publicité**

- 2.1 Les bateaux doivent arborer la publicité fournie par l'autorité organisatrice.
- 2.2 Les concurrents désignés par le Comité d'Organisation ont l'obligation d'accepter de transporter et de prendre soin d'un équipement électronique, balise GPS, radio sécurité, matériel télémétrique et de Télévision fourni par les organisateurs et servant à la sécurité et à la retransmission de la compétition.

#### **3. Admissibilité et inscriptions :**

- 3.1 La régate est ouverte à tous les catamarans M2 courant le championnat Teamwork M2 Speed Tour.
- 3.2 Tous les compétiteurs doivent être titulaires de la carte de membre d'un club affilié à la fédération suisse de voile (SwissSailing) ou d'une attestation d'affiliation à une fédération nationale reconnue par l'ISAF.
- 3.4 Les inscriptions seront faites par le biais de la Classe AM2.

#### **4. Classification :**

- 4.1 La régate compte pour le Teamwork M2 speedtour 2018



## 5. Droits à payer

- 5.1 Les frais d'inscription sont pris en charge par la classe M2
- 5.2 Le paiement s'effectuera sur facture par le biais de la Classe M2.

## 6. Séries qualificatives et finales : (non appliqué)

## 7. Programme :

Samedi 06 octobre

09h00 – 10h00	Accueil, confirmation des inscriptions, retrait des IC
10h00	Briefing Skipper (ou son représentant) aux CVE
11h00	Heure approximative du 1er signal d'avertissement possible
17h00	Dernier signal de départ possible
17h30	Régates VIP (à discrétion du ClassMaster et du Comité de Course)
19h30	Repas des Equipages

Dimanche 07 octobre

11h00	Heure approximative du 1er signal d'avertissement possible
15h00	Dernier signal de départ possible
16h30	Distribution des prix et Apéritif de fin de saison

- 7.1 Nombre de courses par jour : 8 courses seront courues au maximum par jour.

## 8. Jauge :

- 8.1 Les contrôles des certificats de jauge ainsi que les différents contrôles de jauge pourront être effectués sur le site.
- 8.2 Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

## 9. Instructions de course :

- 9.1 Les instructions de course sont les documents génériques de la classe pour la saison 2018, et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## 10. Lieu :

- 10.1 Port Noir, 1223 Coligny - L'annexe A indique l'emplacement du port de la régata.

## 11. Parcours :

- 11.1 Les parcours seront de type « Banane », schéma sera précisé dans les IC.

## 12. Système de pénalité :

- 12.1 La règle 44.1 (RCV ISAF) est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité de 1 tour.

## 13. Classements :

- 13.1 Quatre courses doivent être validées pour constituer une épreuve
- 13.3 Quand 4 courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 13.4 Pour rappel et comme approuvé lors de l'AG de la classe M2 – la finale comptera double dans le résultat final de l'année du M2 Speedtour.

## 14. Bateaux accompagnateurs : (non appliqué)

## 15. Place au port :

- 15.1 Des places de port seront distribuées par la classe selon disponibilités indiquées dans les ICC.





15.2 Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée dans le port.

**16. Limitations de sortie de l'eau :**

16.1 Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**17. Equipements de plongée et housses sous-marines de protection : (non appliqué)**

**18. Communication radio :**

18.1 Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**19. Prix :**

19.1 Distribution des prix Grand Prix et Saison M2 Speedtour :

La distribution des prix à lieu le dimanche 07 octobre à 16h30 au 1<sup>er</sup> étage du club.

19.2 Les membres d'équipages et/ou propriétaires des bateaux participant au Teamwork M2 speedtour sont tenus d'être présent à la remise des prix. Les vainqueurs et récompensés sont invités à retirer leurs prix lors de la cérémonie.

**20. Décharge de responsabilité :**

20.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**21. Assurance :**

21.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, valable aussi en compétition avec une couverture d'au moins CHF 3'000'000.- (trois millions de francs suisses) par incident ou son équivalent.

21.2 Afin d'être en accord avec la réglementation en vigueur, les concurrents étrangers sont tenus de présenter une copie de la police d'assurance décrite au point 21.1.

**22. Informations complémentaires :**

22.1 Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat de la Société Nautique de Genève au 022 707 0500.

Comité d'organisation

Président : Guillaume Marès

Vice-Présidente : Marina Hirsch

Comité de course

Directeur : Jonathan Heusse



YACHTING LÉGER  
SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE